



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, vendredi le 4 juillet 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Carine Lachapelle est absente.

Mme Claire Coulombe, greffière, est aussi présente.

Mme Marie-France Brisson, directrice adjointe du Service d'urbanisme, et M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, sont également présents (jusqu'à 20h00).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

199/04-07-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

K.5 Achat et installation d'une clôture à la plage du secteur Sainte-Véronique.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2008
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 30 juin 2008

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2008
2. Aide financière accordée pour la réparation de structures (ponts) sur le réseau routier local

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel pour la saison estivale
2. Entente intermunicipale sur les équipements supralocaux – Ville de Mont-Laurier :
 - a. Demande d'arbitrage et de médiation préalable
 - b. Reconduction des conditions de l'entente échue pour l'année 2008
3. Nomination d'un gentilé pour Rivière-Rouge

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres no. 2008-04 : Travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation : Addenda numéro 1 du 18 juin 2008 et numéro 2 du 4 juillet 2008
2. Location du restaurant et du bar au C.S.C.V.R.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
2. Règlement numéro 131 : Date de la tenue du registre

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Étude de besoin en éclairage à l'intersection de la route 117 et du chemin du 5^e-Rang Sud
2. Demande d'autorisation au MDDEP pour travaux sur la rue L'Annonciation

I Hygiène du milieu

1. Réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Nomination de chemins
2. Demande de la S.D.C. pour un prolongement de la vente-trottoir
3. Mandat professionnel à un avocat

K Loisirs et culture

1. Demande de l'A.P.E.H.H.-L.
2. Demande de subvention de la S.D.C. pour l'animation de la vente-trottoir
3. Tournoi de golf de la Fondation CHDL-CRHV
4. Demande de subvention du Carrefour Bois-Chantants
5. *Achat et installation d'une clôture à la plage du secteur Sainte-Véronique*

L Divers

1. Appui au MRNF concernant les occupants sans droit au réservoir Kiamika
2. Dépôt du rapport financier du Comité multi-ressources de la Vallée de la rivière Rouge au 31 décembre 2007
3. Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

200/04-07-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2008 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2008 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

201/04-07-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 30 juillet 2008 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 juin 2008 soit adopté tel que préparé
par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Séance spéciale du 30 juin 2008;
- Fermeture temporaire d'un commerce;
- Vidange des fosses septiques;
- Travaux au centre-ville;
- Contournement de la route 117.

GESTION FINANCIÈRE

202/04-07-08

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2008

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des
comptes de juin 2008 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se
détaille comme suit :

Salaires (ch. bordereau # 3359 à 3744) :	172 102,58 \$
Remises fédérales et provinciales :	65 489,25 \$
Comptes courants (ch. 80794 à 81079) :	759 303,08 \$
Total :	996 894,91 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du
règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement
numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et
entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du
règlement numéro 73.

ADOPTÉE

203/04-07-08

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LA RÉPARATION DE STRUCTURES (PONTS) SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer la résolution numéro 109/07-04-
08 suite à des travaux urgents réalisés sur le pont situé sur le chemin du Moulin-
Girard;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est accordée pour les ponts situés sur la
montée des Lacs-Noirs et le chemin du Moulin-Girard seulement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de structures ont été réalisés sur les ponts situés sur la montée des Lacs-Noirs et le chemin du Moulin-Girard, pour un montant net de 78 502,80 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les ponts situés sur la montée des Lacs-Noirs et le chemin du Moulin-Girard au coût net de 78 502,80 \$ pour un montant maximal subventionné de 70 000,00 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 109/07-04-08.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

204/04-07-08

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche du personnel suivant pour la saison estivale:

- Mme Lisianne Brousseau au poste d'étudiante (camping) à compter du 23 mai 2008,
- M. Jean-Daniel Caron au poste temporaire journalier temporaire à compter du 26 mai 2008,
- M. Yannick Bédard au poste d'étudiant (station de lavage de bateaux) à compter du 9 juin 2008,
- Mme Geneviève Mondello au poste d'étudiante (station de lavage de bateaux) à compter du 9 juin 2008,
- M. Philippe Richard au poste d'étudiant (station de lavage de bateaux) à compter du 9 juin 2008,
- Mme Fanny Chagnon-Taillon au poste de sauveteur principal à la plage à compter du 18 juin 2008,
- M. Dominic Morency au poste d'étudiant pour le Service des loisirs et de la culture à compter du 21 juin 2008,
- M. Keith Osmond au poste de gardien de nuit temporaire à compter du 25 juin 2008,

le tout conformément à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

Note : Mme Marie-France Brisson et M. Martin Piché quittent la réunion. Il est 20h00.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

205/04-07-08

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX – VILLE DE MONT-LAURIER : DEMANDE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION PRÉALABLE

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale sur les équipements à caractère supralocal avec la Ville de Mont-Laurier est échue depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec propose, préalablement à l'arbitrage, de déferer ce différend à un médiateur désigné au sein de la Commission et demande une résolution de chaque municipalité confirmant leur consentement à y participer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge avise la Commission municipale du Québec de son consentement à ce que le différend relatif à l'entente relative aux équipements supra-locaux, soit l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements à caractère supralocal de la Ville de Mont-Laurier, lui soit déferé afin qu'elle l'arbitre et agisse au préalable à titre de médiateur.

ADOPTÉE

206/04-07-08

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX – VILLE DE MONT-LAURIER : RECONDUCTION DES CONDITIONS DE L'ENTENTE ÉCHUE POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale sur les équipements à caractère supralocal avec la Ville de Mont-Laurier est échue depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT que ladite entente établissait les conditions applicables à l'année 2007 dans le cas où aucune nouvelle entente n'était conclue mais pas pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la Commission municipale du Québec afin qu'elle nomme un médiateur relativement au renouvellement de l'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accepter de reconduire intégralement les termes de l'entente intermunicipale sur les équipements à caractère supralocal avec la Ville de Mont-Laurier, échue depuis le 31 décembre 2006, pour l'année 2008.

ADOPTÉE

207/04-07-08

NOMINATION D'UN GENTILÉ POUR RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le gentilé de la Ville de Rivière-Rouge soit : Riverougeois, Riverougeoise.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

De transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle l'officialise.

ADOPTÉE

La mairesse remercie tous ceux qui ont participé au concours de gentilé et, comme celui qui a été retenu avait été proposé par la Commission de toponymie du Québec et déjà mentionné publiquement, fait tirer parmi tous les participants, un certificat cadeau de 100,00 \$ applicable dans un commerce de Rivière-Rouge. La gagnante est Mme Huguette H. Comtois.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

208/04-07-08

APPEL D'OFFRES NO. 2008-04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE L'ANNONCIATION : ADDENDA NUMÉRO 1 DU 18 JUIN 2008 ET NUMÉRO 2 DU 4 JUILLET 2008

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 du 18 juin 2008 et l'addenda numéro 2 du 4 juillet 2008 relatifs à l'appel d'offres no. 2008-04, pour la construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, tels que préparés par la firme Roche ltée, Groupe-conseil.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 176/26-05-08 adoptée le 26 mai 2008 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

Que le Conseil entérine la publication du texte de modification à l'avis de soumission relié à l'appel d'offres no. 2008-04 effectuée dans le journal Constructo le 26 juin 2008 et dans le journal L'Information du Nord le 28 juin 2008, ainsi que la modification effectuée le 20 juin 2008 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et sur le site du journal Constructo, à l'effet d'aviser que la date de dépôt et d'ouverture des soumissions était reportée au 14 juillet 2008 (au lieu du 3 juillet 2008).

ADOPTÉE

209/04-07-08

LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU C.S.C.V.R.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de location du restaurant et du bar du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge situé au 1550, chemin du Rapide, entre la Ville de Rivière-Rouge et 9054-3166 QUÉBEC INC., opérant également sous le nom de BERSO INC., pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009 au montant annuel de 5 500,00 \$, plus les taxes, soit 458,33 \$, plus les taxes, par mois.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

210/04-07-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131 DÉCRÉTANT LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 131, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 131 décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 131 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 131 au 22 juillet 2008 de 9h00 à 19h00 au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

TRANSPORT ROUTIER

211/04-07-08

ÉTUDE DE BESOIN EN ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 117 ET DU CHEMIN DU 5^E-RANG SUD

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la réalisation d'une étude de besoin en éclairage à l'intersection de la route 117 et du chemin du 5^e-Rang Sud.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

212/04-07-08

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR TRAVAUX SUR LA RUE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De confirmer l'engagement de la Ville de Rivière-Rouge à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux reliés à l'appel d'offres no. 2008-04, pour la construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme Roche ltée, Groupe-conseil, à émettre cette attestation.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

213/04-07-08

RÉHABILITATION DU PUIS NUMÉRO 2 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Remplacée par la
résolution numéro
232/21-07-08

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les travaux de réhabilitation du puits numéro 2 du secteur L'Annonciation par Laforest Nova Aqua au coût de 16 057,43 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

214/04-07-08

NOMINATION DE CHEMINS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De nommer les chemins suivants :

Chemin Boivin :

Situé au nord-est du chemin du Rapide, sur le lot 37 du rang sud-ouest, cadastre de Canton Marchand, composé des lots 37-1 et 37-8 du rang sud-ouest;

Chemin des Scouts :

Situé à l'est du chemin Lacoste sur le lot 2A du rang 05, cadastre de Canton Marchand, composé des lots 2A-1 et 3 B-4 du rang 05;

Chemin des Guides :

Situé au nord du lot 3B-4 (chemin des Scouts) à la ligne divisoire des lots 3B et 4B du rang 05, cadastre de Canton Marchand en direction nord, nord-ouest, composé des lots 3B-2 et 2B-4 du rang 05, cadastre de Canton Marchand;

Chemin des Louveteaux :

Situé au sud-ouest du chemin des Scouts (lot 3B-4) étant le lot 3B-3 du rang 05 cadastre de Canton Marchand.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser ces noms de chemins.

ADOPTÉE

215/04-07-08

DEMANDE DE LA S.D.C. POUR UN PROLONGEMENT DE LA VENTE-TROTTOIR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) afin que la vente-trottoir qui aura lieu du 23 au 26 juillet 2008 puisse être prolongée durant toute la période des vacances de la construction du 19 juillet au 3 août 2008 pour les commerçants qui le désirent.

ADOPTÉE

216/04-07-08

MANDAT PROFESSIONNEL À UN AVOCAT

Remplacée par la
résolution numéro
233/21-07-08

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés afin de représenter la Ville de Rivière-Rouge dans la requête à la Cour supérieure (chambre civile) no. 560-17-000594-058.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

217/04-07-08

DEMANDE DE L'A.P.E.H.H.-L

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 500,00 \$ à l'Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides pour l'année 2008.

ADOPTÉE

218/04-07-08

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA S.D.C. POUR L'ANIMATION DE LA VENTE-TROTTOIR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 500,00 \$ à la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'animation de la vente-trottoir 2008.

ADOPTÉE

219/04-07-08

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

De procéder à l'achat de huit (8) billets au coût de 160,00 \$ chacun ainsi qu'une commandite de 125,00 \$ pour le tournoi de golf bénéfice de la Fondation du CHDL-CRNV qui aura lieu le 25 août 2008.

ADOPTÉE

220/04-07-08

DEMANDE DE SUBVENTION DU CARREFOUR BOIS-CHANTANTS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme son engagement à participer à la Fiesta musicale à l'école pour les trois prochaines années (2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011) au coût de 250,00 \$ par année par école (du Méandre et Christ-Roi), soit un engagement total de 1 500,00 \$.

ADOPTÉE

221/04-07-08

ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À LA PLAGE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture autour de l'élément épurateur à la plage du secteur Sainte-Véronique pour un montant n'excédant pas 20 000,00 \$ taxes incluses.

Que la dépense liée à ces travaux soit prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et soit remboursée sur une période de quatre (4) ans.

ADOPTÉE

DIVERS

222/04-07-08

APPUI AU MRNF CONCERNANT LES OCCUPANTS SANS DROIT AU RÉSERVOIR KIAMIKA

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris des procédures contre les occupants sans droit sur les terres du domaine public;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est en accord avec ces procédures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans ses procédures relatives à la régularisation des occupants sans droit sur les terres du domaine public, et plus particulièrement aux abords du réservoir Kiamika.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le rapport financier du Comité multi-ressources de la Vallée de la rivière Rouge pour l'année se terminant le 31 décembre 2007 est déposé au Conseil.

223/04-07-08

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

ATTENDU que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

ATTENDU que le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

ATTENDU que l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

ATTENDU que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

ATTENDU que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

ATTENDU que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

ATTENDU que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales, dont plusieurs dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des instances municipales qui privilégient l'utilisation du bois;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a donné l'exemple en utilisant de nombreuses composantes de bois lors de la construction de ses nouveaux locaux en 2004;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la MRC d'Antoine-Labelle et privilégie l'utilisation du bois de charpente et du bois en général dans la construction de tous les édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2008

dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés.

Que la Ville de Rivière-Rouge, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois.

Que la Ville de Rivière-Rouge encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice.

Que la Ville de Rivière-Rouge favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets.

Que la Ville de Rivière-Rouge fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction.

De transmettre la présente résolution aux autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'aux unions municipales.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Mandat professionnel;
- Barrière au lac Marsan;
- Lavage de bateaux;
- Supra-locaux Mont-Laurier;
- Ordures qui traînent à certains endroits;
- Rénovations sans permis.

224/04-07-08

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h46.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe